

passé en qualité de surveillant, de Bicêtre à la Salpêtrière.

En 1806, les aliénés pauvres cessèrent d'être reçus à Charenton, les femmes continuèrent à être traitées à la Salpêtrière, les hommes le furent à l'avenir à Bicêtre; on fit construire dans cet hôpital un bâtiment, dit du *conseil*, élevé de trois étages; chaque étage était divisé en deux salles séparées par un escalier qu'il fallut entourer d'une grille pour prévenir les accidens. On joignit à ce bâtiment une salle pour les bains et les douches, une salle pour les réunions, une rangée de dix cellules pour les aliénés furieux. Le préfet de la Seine, à la fin de 1812, forma une commission spéciale, qui eut pour mission de constater l'état des maisons où étaient reçus les aliénés et le nombre de ces malades dans le département de la Seine; les évènements de cette époque rendirent inutiles le zèle et les premiers travaux de cette commission; mais en 1819 le ministre de l'intérieur, dans le rapport annuel fait au roi, expose le mauvais état des aliénés en France et propose des moyens pour améliorer le sort de ces malheureux.

L'année suivante, le successeur de ce ministre nomma une commission qui cessa de se réunir en 1821; cette commission ne fut pas sans utilité pour les aliénés, elle rédigea une suite de questions sur chaque établissement de France où les fous étaient reçus, elle rédigea une instruction sur le régime et la direction qui convenaient à ces malades; les questions et l'instruction furent envoyées à tous les préfets; l'instruction fut mise à exécution partout où les localités le permirent. Un grand

nombre de préfets répondirent aux questions; mais le rapport qui devait résumer les réponses ne fut point fait. La commission prépara le programme d'un établissement d'aliénés, tant pour le matériel que pour le personnel. Cette commission imprima une nouvelle impulsion en faveur des aliénés. De grands établissemens furent projetés et bâtis dans plusieurs provinces; des améliorations immenses furent commencées et changèrent totalement les divisions des aliénés de Bicêtre et de la Salpêtrière: le terrain de ces divisions a été agrandi de plusieurs arpens, les anciens bâtimens ont presque tous disparu, de nouvelles constructions plus vastes, mieux distribuées, plus commodes, plus aérées, plus saines; des galeries, des promenoirs couverts, des cours nombreuses plantées d'arbres, ont remplacé les cachots humides, privés d'air, de lumière, et les cours étroites, à tel point que ces divisions ne seraient plus reconnaissables pour celui qui les aurait vues il y a 40 ans. Autrefois ces deux divisions avaient l'aspect d'une prison et d'une prison affreuse; aujourd'hui on les visite sans effroi, sans terreur, sans avoir le cœur brisé, et on se retire consolé en voyant tant de soins prodigués au malheur, tant d'heureuses dispositions favorables au soulagement et à la guérison de la plus affligeante des maladies. Des changemens également heureux se sont opérés dans la division des femmes aliénées de la maison de Charenton, et le gouvernement a sous les yeux, dans ce moment, des projets étudiés depuis long-temps pour la division des hommes aliénés de cette maison qui réclame une reconstruction entière.

Ce serait ici le lieu de donner la description de ces



trois établissemens , mais je serais entraîné trop loin. Je renvoie à l'ouvrage sur les établissemens d'aliénés en général que j'espère publier incessamment; je conserve l'*Histoire statistique de Charenton* , parce qu'on pourra y consulter avec utilité le réglemeut qui régit ce grand établissement.

Les notices suivantes sur les principaux établissemens de France feront connaître l'état ancien des aliénés chez nous, et apprécier les améliorations de tout genre dont les malades sont l'objet depuis 40 ans.

*Avignon.* — L'influence qu'eurent les premiers travaux de Pinel ne s'est pas bornée à Paris. Depuis l'an 1800, l'hospice d'Avignon s'améliora d'un quartier neuf, et plus tard de l'addition de la maison des Pénitens de la Miséricorde qui devint le quartier des femmes. Depuis dix ans, cette maison s'est agrandie de beaucoup de terrains et de vieux bâtimens contigus destinés à recevoir des constructions nouvelles. La situation de cet établissement, au pied d'un rocher, l'expose à des accidens fâcheux et lui donne un aspect pénible. Le sol pierreux, ingrat, laisse peu d'espoir de faire des plantations et d'y voir une végétation abondante qui garantisse des ardeurs du soleil. Les cellules, au rez-de-chaussée, s'ouvrent sur une galerie, mais ne sont pas suffisamment ventilées. En général, les portes sont armées de trop de fer. Cet établissement, du reste, est remarquable par la propreté, par la bonne tenue et par son excellente direction.

*Rouen.* — Les aliénés de Rouen étaient renfermés dans la prison appelée *Bicêtre* et dans l'hôpital général ou *bureau des pauvres*. Dans la prison, ces malades habitaient

deux bâtimens à rez-de-chaussée, ayant chacun une cour: ils avaient été construits sous l'administration de M. de Crône. Toutes mauvaises qu'étaient ces habitations, le docteur Vintrigné, médecin de la prison, fit dès 1819 plusieurs tentatives heureuses pour la guérison des aliénés détenus à Bicêtre de Rouen. En 1802, on bâtit deux cours nouvelles dans l'hôpital général; ces cours humides offraient une double rangée de cellules en bois on ne peut pas plus mal faites. Elles étaient destinées pour les furieux. Les efforts souvent renouvelés du docteur Vigné, médecin distingué de Rouen, et alors médecin en chef à l'hôpital général, avaient obtenu en 1815 deux baignoires et un appareil de douches pour le traitement des aliénés. Ce médecin zélé introduisit la camisole de force, fit de grands efforts pour organiser un traitement régulier; il obtint des succès, mais il fut contrarié et donna sa démission. Le conseil général de la Seine-Inférieure, sur l'invitation de M. Siméon préfet, vota des fonds considérables pour une maison destinée à recueillir et à traiter les aliénés du département. On fit choix de l'ancienne abbaye des religieuses de Saint-Amand, dans laquelle M. de La Salle, fondateur des frères des écoles chrétiennes, avait transporté son noviciat vers la fin du mois d'août 1705. Outre le noviciat des religieux, Saint-Yon réunissait dans son enceinte des pensionnaires de différentes classes. Les aliénés et les épileptiques étaient reçus dans une partie de l'établissement. Supprimée en 1792, la maison de Saint-Yon servit successivement de prison révolutionnaire, d'arsenal, de maison de détention pour les Espagnols. En 1812, elle devint un dépôt de mendicité, et en 1814,



un hôpital militaire. Saint-Yon fut définitivement consacré à un asile pour les aliénés du département de la Seine-Inférieure en 1821. M. Desportes et moi nous fûmes invités, par l'administration, à nous rendre à Rouen pour prendre connaissance des localités et pour étudier les plans rédigés par M. Jouannin architecte du département, et qui était chargé de diriger les constructions. M. de Vanssay, successeur de M. Siméon, activa les constructions avec tant de zèle, que l'asile de Saint-Yon, commencé en 1821, fut ouvert le 11 juillet 1825. Cinq cours, destinées à renfermer les aliénés les plus agités des deux sexes, chacune entourée de trois côtés par des cellules à rez-de-chaussée qui s'ouvrent sur une galerie intérieure soutenue par des colonnes, furent d'abord construites. Ces cinq cours ou préaux sont fermés d'un côté par une grille élégante qui laisse errer la vue sur les jardins. Un bâtiment contenant deux salles de bain, des appareils de douches, une machine à vapeur, les réservoirs qui doivent fournir l'eau à tout l'établissement, sont élevés au point central de l'ancienne abbaye et des cinq préaux nouvellement construits. On arrive à ce bâtiment, et par conséquent aux salles de bain, par des galeries. L'ancien couvent de Saint-Yon fut réparé, approprié et distribué en dortoirs, en réfectoirs, en ouvroirs et salles communes pour les aliénés tranquilles ou paralytiques. Il est fâcheux que par des vues d'économie on ait conservé ces derniers bâtimens au préjudice de l'exécution du plan général tracé par l'architecte. Ce bel établissement manque ainsi d'harmonie, d'ensemble, et est moins favorable pour le service et pour la surveillance. Néanmoins l'asile de

Saint-Yon est un des meilleurs établissemens d'aliénés. On y admire l'ordre et la discipline qui furent introduits dès le début par le docteur Foville, élève de la Salpêtrière, nommé médecin en chef de l'asile, sur la présentation que j'en fis, d'après l'invitation de M. le préfet.

Cet asile est administré par un directeur, sous la surveillance d'une commission nommée par le préfet. Des religieuses dirigent les services; des élèves en médecine secondent le médecin en chef. Un chirurgien est chargé des maladies externes. Le docteur Parchappe remplace M. Foville. Ces deux médecins ont publié, l'un et l'autre, d'excellens travaux sur les affections cérébrales<sup>1</sup>. Si M. Foville a donné une excellente impulsion à cet établissement, M. Parchappe<sup>2</sup> l'a honorablement continuée. M. le docteur de Boutteville, directeur de l'établissement, a fait connaître en 1835, dans une excellente notice statistique l'asile départemental des aliénés de la Seine-Inférieure. D'après cette statistique, cet établissement a acquis un accroissement si rapide que, au 1<sup>er</sup> décembre 1825, on comptait, à Saint-Yon, 81 malades aliénés, savoir : 39 hommes et 42 femmes; tandis que, au 31 décembre 1834, l'asile renfermait 455 aliénés, savoir : 221 hommes et 234 femmes. M. Boutteville fait remarquer que le choléra n'épargna pas les aliénés en 1832, que 2 hommes et 11 femmes succombèrent à l'épidémie. Dans ce même espace de temps, de 1825 à 1834, il a été admis dans

<sup>1</sup> Voyez les excellens articles sur les maladies mentales faits par M. Foville dans le *Dictionnaire de médecine et de chirurgie pratiques*,

<sup>2</sup> Parchappe, *Recherches sur l'encéphale*, Paris, 1836.



cet établissement 1438 aliénés, savoir : 737 hommes et 701 femmes.

Les aliénés admis à Saint-Yon se divisent en quatre catégories : 1° les pensionnaires payant de 450 à 1500 fr. par an; 2° les aliénés envoyés des départemens voisins, moyennant 450 fr. de pension; 3° les malades placés par les communes ou hospices de la Seine-Inférieure, au prix de 350 fr.; 4° enfin, les indigens appartenant à des communes ayant moins de 10,000 fr. de revenus et n'ayant point d'hospice.

*Bordeaux.* — L'hôpital des aliénés de Bordeaux est situé au sud-est de la ville, dans une belle exposition et isolé des quartiers populeux. Il est généralement connu sous le nom de *Couvent de Force*; cette maison était anciennement destinée à la répression des filles et des femmes arrêtées par la police. Les fous y avaient un quartier, ainsi que dans l'hospice des Enfants-Trouvés. Ces malheureux étaient aussi renfermés à l'Hôtel-de-Ville et au fort du Hâ. En 1803, les aliénés furent réunis au Couvent de Force. Les anciens bâtimens furent occupés par les religieuses, la pharmacie, l'église, deux dortoirs et quelques chambres pour des aliénés pensionnaires et tranquilles. Les deux dortoirs plafonnés et bien aérés contiennent vingt-six lits. On bâtit d'abord des cellules des quatre côtés d'une grande cour carrée, plantée, divisée en deux par une grille et par un pavillon au centre pour les bains et les douches; plus tard, on ajouta à cette première construction trois cours entourées de cellules. Chaque cour a son chauffoir vaste et bien aéré, elle est plantée d'arbres. Ce premier quartier fut défini-

tivement réservé pour les hommes, lorsqu'on eut construit, en 1819 et 1820, une division pour les femmes, composée aussi de quatre préaux, entourés de cellules. La division des hommes est séparée de celle des femmes par un grand jardin et par les anciennes constructions dont j'ai parlé plus haut. Toutes les cellules sont au rez-de-chaussée; elles sont grandes, remarquables en ceci, que, au-dessous de l'appui de chaque croisée, on a établi un siège d'aisance qui, s'ouvrant sur la cour, est débarrassé du vase en dehors de la chambre.

Les religieuses qui dirigent l'établissement appartiennent à la congrégation de Nevers; ces dames ont établi et maintiennent un ordre, une propreté admirables; et loin de permettre que les serviteurs abusent des moyens de répression, elles font régner partout la douceur, l'humanité, la bienfaisance. Les malades y jouissent de toute la liberté possible. Un médecin en chef, M. Révolat, et un adjoint, deux chirurgiens, sont chargés du service médical. La nourriture est bonne et abondante, elle est la même pour tous les habitans de la maison; les pensionnaires ont du vin. Les alimens sont distribués à six heures du matin, à midi et à cinq heures du soir pendant l'été; à sept heures, à onze heures et à quatre heures en hiver. Les pauvres sont servis dans des vases d'étain et de ferblanc; les pensionnaires dans la faïence, ceux-ci doivent avoir une coupe d'argent.

On reçoit dans cette maison, outre les pauvres, des pensionnaires à divers prix de pension : 22 payaient 1200 fr. en 1817. Pendant long-temps les aliénés ne pouvaient être admis qu'après avoir été interdits; i



résultait de là des accidens graves, plusieurs d'entre eux étaient forcés d'aller au loin pour chercher un asile, et les pauvres étaient enfermés dans le fort du Hâ ou à l'Hôtel-de-Ville, jusqu'à ce que le procureur du roi ou la famille de ces malheureux eussent fait prononcer leur interdiction. Maintenant les parens s'adressent au maire du domicile de l'aliéné, une enquête est faite pour constater l'état mental du malade, les pièces sont envoyées au préfet, qui ordonne l'admission, laquelle n'est définitive qu'après le vu des membres de la commission, chargés de la maison des aliénés. En 1809, on comptait dans le couvent de Force de Bordeaux 58 aliénés, savoir : 27 hommes et 31 femmes. En 1817, 125 aliénés, savoir : 47 hommes et 78 femmes. En 1826, les aliénés du département de la Gironde qui ne pouvaient être admis dans la maison de Bordeaux, les pauvres, les furieux, les infirmes étaient renvoyés à l'hospice de Cadilhac, petite ville à 7 lieues de Bordeaux. Ces malades, jusqu'à ces derniers temps étaient très mal dans cette maison. J'ai souvent entendu gémir les excellentes sœurs de la Sagesse qui le dirigent. On y a fait des améliorations considérables depuis quelques années. Les anciens bâtimens ont été restaurés et blanchis ; ils sont occupés par l'administration, les religieuses et quelques aliénés : au-delà se trouve un jardin ; sur les côtés, on a bâti deux préaux pour chaque sexe, avec des cellules d'une seule rangée, avec un étage. L'un de ces préaux est occupé par les pensionnaires, l'autre par les pauvres. Cet établissement contenait, le 31 décembre 1835, 209 aliénés. Le docteur Villain est le médecin des aliénés.

*Montpellier.* — Les aliénés à Montpellier étaient renfermés dans l'hôpital Saint-Eloy, dans l'hospice du Saint-Esprit et dans le dépôt de Mendicité. Dans l'hôpital Saint-Eloy, qui sert à la clinique de la Faculté, il y avait dix-huit loges bâties autour de deux petites cours cachées derrière les grands bâtimens de l'hôpital. Les furieux, envoyés dans l'hospice, étaient enchaînés, les fous tranquilles étaient confondus avec les pauvres de l'hospice. Les aliénés de Saint-Eloy, occupaient deux cours extrêmement étroites et recouvertes d'un vitrage. Rarement les hommes pouvaient sortir de leurs cellules, les femmes habitant les mêmes cours. Ces malheureux étaient d'ailleurs bien soignés, traités avec douceur par une religieuse, qui vivait au milieu d'eux. L'administration des hospices de Montpellier ordonna la construction d'un quartier spécialement destiné aux aliénés, dans l'hospice du Saint-Esprit. La première pierre fut posée en 1821. Les hommes furent transférés, en 1822, dans le quartier qui leur avait été destiné. Ce quartier se compose d'un préau entouré d'une galerie élégante, soutenue par des colonnes en pierre, et sur les quatre côtés de laquelle s'ouvraient les cellules. Il fut augmenté en 1823 d'un dortoir pour les aliénés tranquilles et de salles communes. Les femmes, en 1824, prirent possession de leur quartier, semblable à celui des hommes. On y ajouta des dortoirs, des salles communes et de travail ; enfin, on établit pour les deux quartiers des salles de bain, de douches, des promenoirs, etc., etc. Les cellules ont trois mètres vingt centimètres de longueur. Elles sont voûtées ; malheureusement les fenê-



tres sont petites à côté des portes; depuis peu on a fait une contre-ouverture en face de la porte, les cellules sont meublées d'une couchette en bois, d'une table et d'une chaise. La couchette des furieux a la forme d'une caisse fixée au mur et au pavé. On avait primitivement établi des latrines dans chaque cellule, on les a supprimées. M. Rech, professeur à la faculté de Montpellier, fut chargé du service médical de cet établissement. Il organisa le service qu'il a dirigé depuis avec autant de savoir et de dévoûment que de succès. Ce professeur fait des leçons cliniques sur les maladies mentales, et ajoute ainsi un enseignement de plus à celui de la célèbre école de Montpellier. Il a eu le bonheur de détruire des préjugés funestes aux aliénés dans un pays où les uns regardaient ces malades comme des maudits de Dieu, d'autres comme des protégés du ciel, et où tout le monde les croyait incurables. L'établissement a prospéré à tel point que M. Rech n'avait trouvé d'abord que 29 aliénés; il constata qu'au 29 décembre 1825, il en existait 75; il y eut 106 admissions pendant les trois années suivantes. Sur ce total de 181 aliénés, savoir : 110 hommes et 71 femmes. Au mois de décembre 1835, la population s'était élevée à 158 aliénés, 75 hommes et 63 femmes. M. Rech a publié dans les *Ephémérides médicales* de 1826, la description et le plan du quartier des aliénés de l'hospice du Saint-Esprit, ainsi que les résultats de sa pratique. M. Creuzé de Lesser fils, dans sa belle *Statistique du département de l'Hérault*, donne aussi de grands détails sur cet établissement.<sup>1</sup>

<sup>1</sup> *Statistique du département de l'Hérault*, 1824.

*Marseille.* Depuis plusieurs siècles, la capitale de la Provence avait un hôpital où étaient reçus les insensés et divers autres malades qui ne pouvaient être admis dans les hôpitaux de la ville. Après plusieurs vicissitudes, cet hôpital fut fixé où il est aujourd'hui, dans une ancienne maladrerie, dans le faubourg nord, qui porte, comme lui, le nom de Saint-Lazare. Cet hôpital longe la grande route d'Aix, fait façade sur le chemin, et occupe cinq arpens et huit perches. En 1698, époque de sa dernière fondation, le maire et les échevins de Marseille rédigèrent un règlement qui fut confirmé ainsi que la fondation de l'hôpital par lettres-patentes de 1699. Le bureau tenu le 25 mai 1729, ajouta quelques nouvelles dispositions au règlement qui a ceci de remarquable : Il n'y est nullement question des soins médicaux à donner aux aliénés, ni de l'intervention judiciaire pour l'admission de ces malades dans l'hospice; l'administration municipale intervenant seule. Raymond<sup>1</sup> constata qu'il existait 96 aliénés dans cet établissement, en 1769. Cette maison, qui était dans un état déplorable a été augmentée en 1816 de deux maisons contiguës aux anciens bâtimens qui donnent sur la voie publique. Elle se compose de deux préaux bâtis de deux côtés au rez-de-chaussée avec un étage. Les cellules sont tantôt voûtées, tantôt plafonnées; elles s'ouvrent sur une galerie dans la cour des femmes. L'étage supérieur est immédiatement sous le toit. La chaleur et la sécheresse s'y font vivement sentir pendant

<sup>1</sup> *Topographie médicale de Marseille*, dans les Mémoires de la société royale de Médecine.



l'été. Quelques cellules sont dallées en pierre, quelques autres carrelées, plusieurs sont planchées. Chaque cour a deux grands arbres et une fontaine. Dans le quartier des femmes se trouvent la cuisine, la buanderie assez mal construites. Les maisons acquises depuis vingt ans environ ont deux étages. Chaque étage est divisé par un corridor à double rang de cellules. Chaque malade couche seul, quelquefois on en met deux dans une seule cellule. La couchette se compose de tréteaux tantôt en bois, tantôt en fer sur lesquels on assujétit des planches; la literie consiste en paille, matelas, traversin, draps et couvertures. Pour ceux qui salissent, on ne donne que de la paille. Le docteur Liotard est depuis près de trente ans médecin de cette maison. Depuis dix ans le nombre des aliénés ayant augmenté considérablement, l'administration de Marseille a fait disposer la maison de Saint-Joseph, dans le faubourg de ce nom, pour les idiots, les épileptiques et les aliénés tranquilles. M. Guiaud en est le médecin. Les furieux, les aliénés agités sont restés à Saint-Lazare. Ces deux maisons sont desservies par des religieuses, sous la surveillance de l'administration des hôpitaux de Marseille. Le maire, le préfet, le procureur du roi prononcent l'admission, et le séjour des malades n'est définitif qu'après leur interdiction. L'on y reçoit des pensionnaires pauvres, des départemens voisins, aux frais de ces mêmes départemens; des pensionnaires pour lesquels les familles paient, après être convenues du prix avec l'administration des hospices. Ce prix est variable. L'on distribue aux malades, matin et soir, une soupe; aux

hommes, sept hectogrammes et demi de pain; aux femmes, six hectogrammes. Douze décagrammes de viande sont donnés à chaque malade trois fois la semaine, et tous les jours douze décilitres de vin.

En 1811, il y avait à l'hôpital Saint-Lazare 121 aliénés, savoir : 70 hommes et 51 femmes.

En 1819, 119, savoir : 56 hommes et 53 femmes.

Depuis 1797 à 1818, il est entré dans l'établissement 696 aliénés, savoir : 345 hommes et 351 femmes. Le terme moyen des admissions annuelles pendant cette période a été de 33, savoir : 16 hommes et 17 femmes.

Dès l'année 1823, appréciant le mauvais état de l'hospice de Saint-Lazare, l'administration forma le projet de fonder un nouvel établissement. Elle mit au concours le plan d'un programme pour un établissement d'environ 300 aliénés. M. Pinchot, architecte du département, à qui la ville de Marseille est redevable de plusieurs beaux monumens, obtint le prix, qui consistait en une médaille et dans la certitude de faire exécuter le plan. M. Pinchot revit avec le plus grand soin ce premier projet, fit plusieurs voyages à Paris pour le comparer avec ce qui existait alors dans la capitale, il en conféra plusieurs fois avec moi. En 1824, M. de Villeneuve me conduisit avec l'architecte sur le terrain où est construit le nouvel établissement; enfin M. Pinchot vint présenter son plan définitivement arrêté au ministre de l'intérieur en 1830, il fut approuvé et allait être mis à exécution, lorsque les événemens politiques en suspendirent les travaux. En 1833, l'administration a fait exécuter les plans de cet architecte, et



les constructions, au moment où j'écris, sont plus qu'à moitié terminées. La ville de Marseille pourra se glorifier d'avoir érigé l'établissement le plus complet, et le mieux distribué qui existe pour la séquestration et le traitement des aliénés. Il ne lui manquera plus que de lui donner un réglemeut, propre à lui faire remplir son utile destination.

*Aix.*—Le département des Bouches-du-Rhône possède à Aix un troisième établissement pour les aliénés. Cette maison, voisine de l'hospice, est située sur le penchant d'un coteau qui domine la ville. Elle se compose d'un bâtiment qui sert de logement aux employés, à quelques aliénés paisibles et aux services généraux; le reste de l'établissement se compose de quatre cours plus ou moins irrégulièrement carrées et entourées de loges au rez-de-chaussée; ces loges sont vieilles, mal entretenues; au milieu des cours il existe une fosse avec un mur d'appui, destinée à recevoir les immondices des cellules. Les aliénés, agités ou furieux, sont retenus par une longue chaîne, fixée au mur de leurs cellules et au bas de la jambe de ces malheureux. Cette maison est une annexe de l'hospice d'où lui sont envoyées toutes les provisions. D'ailleurs elle est sous la direction des administrateurs des hospices de la ville; on y reçoit des pensionnaires à divers prix du département et des départemens voisins. L'administration locale projette des améliorations pour cet établissement, il est desirable qu'elle ne se laisse pas décourager ni par les difficultés, ni par la dépense.

*Lyon.* — « On ne traitait les aliénés en France,

dit Tenon dans ses beaux *Mémoires sur les hôpitaux de Paris*, qu'à l'Hôtel-Dieu de Paris, à celui de Lyon et à l'hôpital général de Rouen. » Lorsque je visitai pour la première fois les aliénés de Lyon, en 1809, ces malades étaient reçus à l'Hôtel-Dieu et à l'hospice de la Charité. A la Charité, ils habitaient des souterrains; à l'Hôtel-Dieu, il y avait trente-huit chambres occupant trois étages, bâties sur les trois côtés d'une cour étroite, irrégulière, et excessivement humide, reléguée à une des extrémités de cet hôpital, au milieu de laquelle on avait pratiqué un puits. Les aliénés ne sortaient point de leurs loges; on les voyait la face collée contre les barreaux des fenêtres. Ceux auxquels on voulait donner le bain de surprise, étaient conduits jusqu'au Rhône par des souterrains. Un mémoire du docteur Amard<sup>1</sup>, déterminait la translation et la réunion des aliénés dans un ancien couvent, situé à mi-hauteur de la montagne de Fourvières, bâti sur les débris d'une ancienne construction romaine. Le choix de cette position ne fut pas heureux, il a été impossible de donner aux bâtimens les développemens convenables: les cours sont étroites, les promenoirs manquent, le sol y est aride, et la végétation ne peut ni récréer la vue, ni rafraîchir l'air. L'eau est peu abondante, tandis qu'elle est si nécessaire dans une maison semblable. La vue est très étendue sans doute, mais les croisées, les cours, ne prenant l'air et la lumière que du côté de la ville, les aliénés voient sans cesse leurs

<sup>1</sup> *Traité analytique de la folie*, Lyon, 1807, in-8.